

L'Administration commune de l'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne à Bruxelles et de la Représentation permanente auprès de l'Union européenne est à la recherche

**d'un Assistant de résidence (h/f/div)
pour la résidence d'un de ses ambassadeurs
à partir de début juin 2021.**

Votre qualification :

- Avoir de l'expérience dans l'exécution de tâches domestiques et dans la gestion de résidences ou d'immeubles similaires : préparatifs de réceptions, dressage et décoration de tables, accueil d'invités, service à table, etc.
- Être disposé(e) à travailler selon des horaires flexibles (le cas échéant, en soirée et le weekend).
- Avoir de l'expérience dans l'entretien ménager d'une résidence ou d'un bien similaire, y inclus le nettoyage et l'entretien du linge de maison
- Une aptitude manifeste au travail en équipe
- Une aptitude à travailler de manière autonome
- La connaissance du français et de l'anglais est exigée
- Des connaissances de l'allemand et/ou du néerlandais sont souhaitables
- Une conduite irréprochable, fiabilité, discrétion et flexibilité sont requises

Notre offre :

- Durée du contrat : CDI
- Horaire normal de travail : temps plein de 38 heures/semaine
- Salaire : en fonction de l'expérience et de la qualification professionnelles à partir de 2.803 euros bruts

Veillez nous envoyer votre dossier de candidature impérativement avant le 31 mars 2021 avec les documents suivants :

- lettre de motivation
- curriculum vitae
- copies de diplômes/certificats
- extrait du casier judiciaire (certificat de bonne vie et mœurs)
- adressé à la Représentation permanente de la République fédérale d'Allemagne auprès de l'Union européenne, à l'attention de Mme Anya Hemmersbach, 8-14 Rue Jacques de Lalaing, 1040 Bruxelles
- ou par courriel à l'adresse e-mail: vw-103-eu@brue.diplo.de

Pour plus d'informations sur cette activité, veuillez contacter Mme Schweer au : 02-787-1916.

La date limite d'envoi est le 31 mars 2021. Aucune candidature reçue au-delà de cette date ne sera retenue. Les frais de déplacement liés à la candidature ne sont pas remboursés. Les dossiers de candidature ne seront pas renvoyés. Il ne sera pas procédé à l'envoi d'accusés de réception. Seuls les candidats retenus pour l'entretien seront contactés.

